MÉMO

DÉCHETS ALIMENTAIRES

JE METS / JE NE METS PAS

Épluchures / Restes

de fruits & légumes

Pain

& céréales

UN BIO-SEAU UN BIO-SEAU, C'EST QUOI ?

Un **récipient** qui permet aux usagers de collecter pendant plusieurs jours les déchets alimentaires avant de les apporter dans l'abri-bac



10 LITRES

UN ABRI-BAC **UN ABRI-BAC, C'EST QUOI?**

Une borne dans laquelle un bac à déchets (240 litres) est positionné couvercle ouvert afin de réceptionner, par le biais d'une trappe, les déchets alimentaires des usagers.



ANTI-ODEURS

ACCÈS PMR



AUX NUISIBLES













- Conservez le bio-seau fermé entre chaque utilisation
- Déposez tous les 2-3 jours les déchets alimentaires dans l'abri-bac
- Nettoyez régulièrement le bio-seau
- Placez le dans un endroit ventilé, à l'abri du soleil

HYGIENE & COLLECTE

NETTOYAGE ET COLLECTE

Fréquence de collecte : 1 fois par semaine en hiver 2 fois par semaine en été Hiver: mi octobre au fin avril té : début mai au mi octobre

Mode de collecte :

Remplacement du bac plein à chaque collecte par un bac propre

Lavage intégral abri-bac

1 fois par semaine l'été 1 fois tous les 15 jours en hive

Nettoyage à l'intérieur :

t aux abords de chaque collecte Lavette sur la trappe à chaque

Marc de café & sachet de thé Restes de repas

INTERDITS



AUTORISÉS

Fromage





Viande / Poisson

Coquillages & crustacés

Coquilles d'œuf





déjections animales

1ERE VAGUE

Capsule de café

OÚ ET QUAND?



Quelles communes?

Roanne, Commelle-Vernay, Le Coteau, Mably, Riorges, Villerest

Infos importantes:

- Zones urbaines denses
- 20 000 fovers concernés

Quelles dates?

- Dès le **15 mars 2024** : Distribution auprès de chaque foyer
- Dès le 1er avril 2024 : Démarrage de la collecte

Quelques précisions:

- Roanne & le Coteau : collecte de déchets alimentaires pour tous les foyers (+ compostage en prévention pour ceux vivant en maison individuelle avec jardin).
- Riorges, Mably, Villerest et **Commelle-Vernay**: collecte de déchets alimentaires pour les foyers vivant en habitat collectif et compostage individuel pour les foyers vivant en maison individuelle avec jardin.

2EME VAGUE

OÚ ET QUAND?



Quelles communes?

Ambierle, Arcon, Changy, Combre, Coutouvre, La Pacaudière, Le Crozet, Lentigny, Les Nöes, Montagny, Noailly, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Parigny, Perreux, Pouilly-les-Nonains, Renaison, Sail-les-Bains, St-Alban-les-Eaux, St-André-d'Apchon, St-Bonnet-des-Quarts, St-Forgeux-Lespinasse, St-Germain-Lespinasse, St-Haon-le-Châtel, St-Haon-le-Vieux, St-Jean-St-Maurice, St-Léger-sur-Roanne, St-Martind'Estreaux, St-Rirand, St-Romain-la-Motte, St-Vincent-de-Boisset, Urbise, Villemontais, Vivans

Infos importantes:

- Centres-bourgs
- 5 000 foyers concernés

Quelles dates?

- Dès le **26 septembre 2024**: Distribution auprès de chaque foyer
- Dès le 15 octobre 2024: Installation des abri-bacs



KIT DISTRIBUÉ AUX HABITANTS

- 1 bio-seau
- 1 lot de 100 sacs krafts : concus pour résister à un environnement humide sans se déchirer







- Une équipe de sensibilisation (L&M) réalise une intervention en porte à porte
- Un **mémo tri** est remis lors de cet échange
- Au total, 2 passages réalisés pour la distribution
- En cas d'absence, un avis de passage est déposé dans la boite aux lettres

VOUS N'AVEZ PAS RECU VOTRE KIT DE TRI ?

Dirigez-vous vers les permanences





OÚ VONT LES DECHETS?

Les déchets alimentaires ont une plus-value.

Une fois collectés séparément, les déchets alimentaires sont acheminés vers la plateforme de compostage de Saint-Priest-la-Roche.

SCHEMA

HABITAT COLLECTIF EN ZONE DENSE

J'habite dans un **habitat collectif en zone dense** ou habitat exigu en centre bourg rural sans jardin.

J'utilise mon **bio-seau** et l'**abri-bac** près de chez moi.





QUESTIONS FRÉQUENTES

Si je n'ai pas encore reçu mon kit de tri, comment puis-je trier mes déchets alimentaires ?

• J'utilise des contenants personnels (pots de crème grand format, contenant de récupération, saladier).

Cette remise de kit de tri est-elle gratuite ?

• Le bio-seau et le lot de sacs krafts est remis gratuitement aux usagers.

Puis-je déposer mes déchets alimentaires en vrac dans l'abri-bac?

• Oui, la dépose des déchets alimentaires en vrac dans l'abri-bac est acceptée.

Puis-je déposer mes déchets végétaux dans le bioseau?

 Non, je dépose mes déchets verts dans l'une des 4 déchèteries ou je pratique le compostage.

SCHEMA

MAISON INDIVIDUELLE + JARDIN

J'habite dans **une maison avec jardin**. Je pratique le compostage.





QUESTIONS FRÉQUENTES

Que faire si je n'ai pas reçu mon composteur ?

• Je contacte le numéro vert pour faire une demande de composteur.

J'habite en maison individuelle avec jardin mais je ne veux pas composter, que faire?

• Je dois récupérer mon bio-seau et un lot de sacs krafts lors des permanences.

Je composte, ai-je quand-même accès à l'abri-bac?

• Oui, je récupère mon kit de tri (bio-seau, sacs krafts) lors des permanences.



SCHEMA

GROS PRODUCTEURS

Bâtiments concernés par une collecte en porte à porte :

Écoles. Collèges. Lvcées. EHPAD. Centres sociaux, **ADAPEI**

Mode de collecte :

Remplacement du bac plein à chaque collecte par un bac propre

Fréquences de collecte :

- 1 fois en hiver
- 2 fois en été

SCHEMA

AUTRES BATIMENTS PUBLICS

- Mairies
- Salles des fêtes
- Salles des sports
- Crèches

Fonctionnement:

Distribution des bio-seaux et des sacs aux référents + sensibilisation au tri des déchets alimentaires

QUESTIONS FRÉQUENTES

De quelles couleurs sont ces bacs?

• Les bacs pour la collecte des déchets alimentaires sont gris avec un couvercle marron.

Quel est le litrage de ces bacs?

• Un bac a un volume de 240 litres.

Est-il question d'une prestation gratuite ?

• Oui, les bacs sont livrés, collectés et nettoyés gratuitement. Il s'agit d'une prestation prise en charge par Roannais Agglomération.

Qui réalise cette collecte de déchets alimentaires ?

• Cette collecte est réalisée par les Ateliers Solidaires.